

Professor Fahir İz.  
Chicago East 58th Street

520 DM  
420 FR.



JÖN TÜRK

TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 26.841

Sayın Ziyad Ebüzzeyne (Gazeteci Bayazır)

P. K. 440

İstanbul

TURKEY

ARŞİV

Printed matter

Postbuse

ARCHIVES

JEUNES

TURCS



CHAMPION NO. 93  
CLASS 9 1/2 x 12 1/4

JEUNES TURCS

Registre  
de la Presse

no I ?

B 7

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No. 2E.841

Je déclare en vertu, que ce L'Editeur responsable  
Langlais a pour prénom Nazmi  
N° 10853  
Chantonnay

La Chancellerie :

56

Tokmak.  
le menthas.  
voir page  
56. et 57

Ce jour 25 Février 1901.  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Repu-  
blique et Canton de Genève Monsieur Assaf Aggei  
Nazmi Assaf Suif bure  
domicilié à Genève rue de l'École de Médecine n° 7.  
chez Madame Wagnier,  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: Tokmak, - le chaste.

Cet organe imprimé par lui-même.

paraîtra 2 fois par mois dès le mois de Mars.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable :

Nazmi

La Chancellerie :

TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 7E.841

Je déclare en vertu de ce journal, M. Ali Fakhri  
N° 10853, domicilié à Genève, rue de l'École de Médecine n° 7, chez Madame Wagnier, se déclare éditeur responsable d'un journal dont le titre est: Tokmak, le chaste. Cet organe imprimé par lui-même. paraîtra 2 fois par mois dès le mois de Mars. Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en Chancellerie avant toute publication. L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règlements sur la presse.

A noter de ce jour,  
M. Nazmi Assaf  
cédé à M. Ali Fakhri,  
Suif Bure Domicilié  
à Genève, (N° 10853)  
N° 10853, M. Hofmann 28,  
la place d'éditeur responsable  
du journal "Tokmak"  
Genève le 27-6-1901.  
Nazmi  
Ali Fakhri

RZ

asés en  
règle

Je donne mon consentement  
à la gérance des journaux l'Intikah  
et le Tokmak, à Monsieur Joseph Devin  
pendant mon séjour à l'étranger

Ali Fahri

Protonyi

deposés en eman  
2 0/1

de règle

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.841

leriz :

Picpu-  
alib.

le mantras.

voir page

56. et 57

te  
ol.  
l dont  
cubionj.

RZ

num

A dater de ce jour,  
M. Nazmi Assaf  
cédant à M. Ali Fahri  
sauf titre domicilié  
à Genève (L'Permard) Et  
No 253, St. Hopmann 28,

se présente à la Chancellerie d'Etat de la Repu-  
blique et Canton de Genève Monsieur ~~Assaf~~ Nazmi Assaf. Suisse bernoise.  
domicilié à Genève rue de l'École de Moiraine n° 7  
chez Madame Wagnier,  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: Tokmak, - le Maillon.

Cet organe imprimé par lui-même.

paraîtra 2 fois par mois dès le mois de Mars.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en

asés en

Intikam

X

voir  
pages  
50. et 51  
12 ✓

Le jour vingt un Septembre mil neuf cent un  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Repu-  
blique et Canton de Genève Monsieur Courtelin  
Picot, citoyen genevois  
domicilié Boulevard du Ponce d'Arve 19  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: l'Intikam.

Cet organe imprimé par -

paraîtra comme précédemment.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable :

La Chancellerie :

V. Couvreur  
éd. med.

Le Socialiste

Le jour premier octobre mil neuf cent un

L' Ezan

---

X

B

La Frusta

Ce jour dix huit Mars 1902. :  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la République et Canton de Genève M<sup>r</sup> Counali  
publiciste.  
domicilié à Genève rue Mazzy n<sup>o</sup> 9. s/p n<sup>o</sup> 55483  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est : L' Ezan. — (appel à la prière).

Cet organe imprimé par, lui-même.

paraîtra à des époques indéterminées.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règlements sur la presse.

L'Editeur responsable :

Helmy Counali

La Chancellerie :

Fédération  
ottomane

X  
K

Ce jour 18 Avril 1903.

se présente à la Chancellerie d'Etat de la République et Canton de Genève Monsieur Maksoob  
ou Berwich Himay Ibrahim  
domicilié au Conseil 9<sup>e</sup> 20 No 46324 permis. E.  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est : La Fédération ottomane.

Cet organe imprimé par M<sup>re</sup> Peivab. — Impression et Solvay

paraîtra 1 fois ou 2 fois par mois vers le 15 Mars. —

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règlements sur la presse.

L'Editeur responsable :

La Chancellerie :

Berwich Himay

Ce jour 2 Mai 1903.

Les  
tes Affiches



Albanie

X

R

Ce jour neuf Juin 1903  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la République et Canton de Genève M<sup>r</sup> Maksout Ibrahim  
dit Dervich Hima, journaliste, d'origine Turc  
domicilié 12 rue du Conseil général, permis d'impr<sup>imer</sup> N<sup>o</sup> 46324,  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: L'Albanie, journal politique et littéraire.

Cet organe imprimé par M<sup>rs</sup> Capommes et Solimini

paraîtra 2 fois par mois,

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règlements sur la presse.

L'Editeur responsable :

La Chancellerie :

Dervich Hima

Yskra

Ce jour Onze Juin 1903

Banoor

X

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 26.841

R

Indicateur  
Des Ventes & Locations

X

Ce jour Six huit Janvier 1904.  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la République et Canton de Genève Monsieur Pallian  
Evans.

domicilié 19 13° Rue d'Arve, Genève 4001  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: BANOOR. Le braveilleu

Cet organe imprimé par, Mr Eggimann

paraîtra tous les mois

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règlements sur la presse.

L'Editeur responsable: L. Pallian La Chancellerie:

Ce jour Vingt six Janvier mil neuf cent quatre  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la République et Canton de Genève M<sup>l</sup> Ludovic Bourderie  
publiciste, français, sans permis d'état  
domicilié Villa Riposo à Versoix, et H. P. Roy  
St. Y. 11. 11. 11. 11. 11. 11. 11. 11. 11. 11.

Söjtihad  
(Libre examen)

X

Ce jour dix Septembre mil neuf cent quatre  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Répu-  
blique et Canton de Genève M<sup>r</sup> et D<sup>r</sup> Abdulkah  
Djerdet Bey, d'origine turque  
domicilié rue de la Rosevau, 2. (Sans permis d'impr<sup>im</sup> n<sup>o</sup> 49099)  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: "Söjtihad" (Libre examen)  
(Revue littéraire, scientifique et sociale de l'Orient et de l'Occident).  
Cet organe imprimé par l'Imprimerie internationale

paraîtra mensuellement

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable:

*Djerdet*

La Chancellerie:

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.841

Reformateur

Ce jour dix Septembre mil neuf cent quatre

"Murazimé"  
(Équilibre)

R

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.841

100

Ce jour huit Avril mil neuf cent cinq  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Répu-  
blique et Canton de Genève M<sup>r</sup> Fehmi  
Ali, d'origine turque, néus l'été 1892 S. A. <sup>SE</sup>  
domicilié M, rue de l'École de Médecine

lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: "Murazimé" (Équilibre)  
en langue turque (l'imprimerie)  
Cet organe imprimé par (du Journal de Genève)

paraîtra bi-mensuellement.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable :

La Chancellerie :

M. Fehmi

"Progrès de l'Islam"

R

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 26.841

Union Typographique

Ce jour onze Mars 1913  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la République et Canton de Genève M<sup>r</sup> Kermenli  
Assin, sujet ottoman, n<sup>e</sup> permis d'Etat n<sup>o</sup> 71069  
domicilié 29, Avenue de Montigny M<sup>me</sup> Laurent  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est : "Progrès de l'Islam"  
(Endjournan Terakki - İslam)

Cet organe imprimé par Kirmizij

paraîtra mensuellement

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règlements sur la presse.

L'Editeur responsable :

La Chancellerie :

Kermenli Assin

Ce jour vingt-trois Avril 1913

15

Fait à Genève, les jours mois & ans que dessus.  
Le Chancelier  
Emil Mosher

15 Le jour 6 Mai 1820, s'est présentée M<sup>re</sup>  
Husseins Pachas, Sujet Turc, Domicilié à Bellevue  
(Genève) & permis de séjour provisoire (valable pour 6 mois  
en date du 1<sup>er</sup> courant, lequel nous a déclaré se constituer  
éditeur responsable d'un journal paraissant deux fois  
par mois (les 1<sup>er</sup> & 15<sup>e</sup>) en langue Turque avec bulletin  
supplémentaire en langue Française; intitulé La Ré-  
volution, journal politique qui sera imprimé par M<sup>re</sup>  
Schuehard et Hambog, et Decors lithographe; et de quel  
journal deux exemplaires devront être déposés à la Chan-  
cellerie avant toute publication, conformément à la loi du  
2 Mai 1823.

Fait à Genève, les jours mois & ans que dessus.  
Le Chancelier  
Emil Mosher

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 26841

10 Le jour 10 Mai 1820, s'est présentée M<sup>re</sup>  
Gouis Bulesvshie, Polonais, Domicilié à Genève,  
(sous permis de séjour n<sup>o</sup> 10789), lequel nous a déclaré  
se constituer

publications, ne conformes de la part de ...

Fait à Genève, les jours mois et ans que dessus.

Le Chancelier

J. Studer

Fritz Mutschler

15 B  
Republ

année 15

M<sup>e</sup> Hussein-Pacha, via pour faire  
la Déclaration comme. L'estant responsable de son Ours  
en langue Turque et Française (du Bovo-  
lecteur) puis que l'accepter qu'on s'est qu'un  
permis de séjour provisoire.

Requis S. S. P.

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 26.841

S. S. P.

Qui  
A.S.O.

Monsieur le Président du C. S. C.

Le jour 10 Mai 1870, s'est présentée M<sup>e</sup>  
Louis Bulenski, Polonais, domicilié à Genève,  
(sous permis de séjour n<sup>o</sup> 10084), lequel nous a déclaré

no 10  
ville  
mois  
tats  
Sis  
belle-  
d'Alie  
No 10  
d'après  
Chau-  
Sis de  
let.

1 Imprimerie Nouvelle Rue Du Conseil Général —  
duquel journal, deux exemplaires devront être déposés  
en Chancellerie avant toute publication (Loi du 2 mai  
1827.)

75

Le Chancelier  
H. Archinard

Simmons, Antoine

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.841

75

L'an mil-huit-cent-quatre-vingt et le vingt-sept  
septembre s'est présenté à la Chancellerie Monsieur  
Aly Chefkaty-Bey, domicilié à Genève sous Permis  
provisoire du 21 septembre 1880, se déclarant Editeur  
responsable d'un journal intitulé 'İstikbal —  
(l'avenir) et s'occupant spécialement des intérêts  
orientaux paraissant hebdomadairement, et imprimé  
duquel journal, deux exemplaires  
devront être déposés en Chancellerie avant toute  
publication. (Loi du 2 mai 1827).

Le Chancelier  
H. Archinard

Aly Chefkaty



M. François Wirz domicilié  
au Palais de Nyon le 29 69 au  
Chemin de St Philorge 25

L'an mil-huit-cent-quatre-vingt-un, et le vingt du mois de Mai,  
se. est présenté à la Chancellerie d'Etat Monsieur: Wirz  
Jean François employé chez M. Falk Imprimeur, se déclarant  
éditeur responsable d'un journal intitulé: J. Malfattori -  
(Rivista Anarchica) imprimé chez M. Falk et paraissant une  
fois par semaine, duquel journal deux exemplaires seront  
déposés à la Chancellerie avant toute publication (Loi du  
2 Mai 1827.

François Wirz



TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.841

77

L'an mil-huit-cent quatre vingt un et le cinq du mois de  
juillet s'est présenté à la Chancellerie d'Etat Monsieur  
Hakki-Bey Hilmi age de 36 ans d'origine Turque domi-  
-cilié sous Carte provisoire à Genève. Monsieur Hakki-  
Bey se déclarant éditeur responsable d'un journal  
bi-mensuel intitulé Kuncdjineï Hayal, imprimé  
chez Braun Knecht Lithographe Boulevard de Plain-  
-palais, duquel journal deux exemplaires devront  
être déposés en Chancellerie avant toute publication.

Hakki Bey

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 26.841

R

Ce jour cinq Janvier mil huit cent quatre vingt quatorze  
s'est présenté a la Chancellerie d'Etat, Monsieur Debarge  
Louis, d'origine française, sous permis d'établissement N° 41803.

Domicilié Boulevard de Plainpalais 1, lequel s'est déclaré  
éditeur responsable d'un journal littéraire, paraissant  
tous les samedis, intitulé, "La Semaine littéraire" imprimé  
chez M<sup>me</sup> Maurice Raymond et C<sup>ie</sup>, Cours St-Pierre.

Monsieur Debarge, s'engage à se conformer aux  
lois et règlements sur la presse.

Voir nouvelle inscription  
au registre de la presse N° 4 page 32.

L. Debarge

déclaré

pages

127

Ce jour vingt neuf Janvier mil huit cent quatre vingt quatorze  
s'est présenté a la Chancellerie d'Etat, Monsieur M.  
Evrullak, sous permis de séjour N° 41803, d'origine  
turque, domicilié a Genève rue du Mont Blanc, pension  
Bel Air, lequel s'est déclaré éditeur responsable d'un  
journal politique et littéraire, paraissant tous les  
samedis et ayant pour titre, "Le monde", imprimé en  
langue turque, chez Messieurs Kunzig et fils.

Monsieur M. Evrullak, s'engage à se conformer aux lois  
et règlements sur la presse.

Evrullak

2.

R

M

Mme Gantner sous nos Ziffyans suisses, le 1er Janvier  
à 2e d'gallois dequabilet. Contena 14. - (Mr Bron  
lesquels le bar, etant eitem responsable d'un  
journal autographi chez M. Noviray et intitulé  
de la Gugle. paraitant 1 fois par semaine  
des eitem s'engager à se conformer à la  
loi sur la presse. -

Louis Bron

132

TDVISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.841

A Paris  
le 1er Janvier  
1895

à partir de ce jour 12 Août le jour dix janvier 1895 j'ess présente à la Chancellerie  
1896 Mr elbinassian Paris  
arménien domicilié à Genève  
un Pictet de Bock et  
3e chez Mr Puffenberger  
sous permis de séjour et  
54754 remplacé par  
Barthianz - comm. 2070  
resp. -  
Mina Simon Sarkis  
de nationalité arménienne demeurant chemin des G<sup>es</sup> Philosoph  
14 au 2<sup>e</sup> sous permis d'établissement lequel s'en déclare  
eitem responsable d'un journal en langue arménienne  
imprimé chez M. Skudé, et intitulé "Le Droschak"  
paraissant à des époques indéterminées.  
a'eitem s'engage à se conformer à la loi sur  
la presse.

Horan Barthianz

En date du 7 Jan 1895 elbinassian a chopin  
Déclaré renoncer à toute responsabilité

146.

Le titre de Mizon est remplacé des ce jour par celui de Mizon le 15 Décembre 1894.  
A. Karlen

Monsieur Karlen retire sa responsabilité d'entre responsable le 13 Juillet 1900. — A. Karlen

146

Le titre de Nochtinet, est supprimé et remplacé par celui de Mizon (La Liberté) le 15 Juillet 1894.  
A. Karlen

Ce jour 29 Avril 1896 s'est présenté au Chancelier M. Albert Karlen, citoyen français et genevois, de 30 ans, Jazy, lequel s'est déclaré éditeur responsable d'un journal bi-mensuel, intitulé "Mectivich", politique constitutionnel imprimé à Genève en langue turque et s'engage à se conformer à la loi sur la

A. Karlen

Ce journal portera le titre de "Gouvernement constitutionnel des étrangers" au lieu de "Gouvernement et liste des étrangers" le 31 Juillet 1896.  
Ch. Bussat

Ce jour 17 Juin 1896 s'est présenté au Chancelier Monsieur Charles Bussat, citoyen français, à Genève Place Montbrillant 5 sous permis d'établissement, lequel s'est déclaré éditeur responsable d'un journal d'annonces imprimé chez M. Weber & informem, paraissant le Mercredi et le Samedi intitulé "Journal et liste des étrangers". S'engage à se conformer à la loi sur la

Ch. Bussat

Le propriétaire et l'éditeur des étrangers est M. Drexlermann, Libraire, rue de la Bourse, Genève le 31 Juillet 1896.  
O. F. Drehermann

Ce jour 23 Juillet 1896, s'est présenté à la Chancellerie, Monsieur Charles Faller, imprimeur, gérant, domicilié à James Jazy, local l'éditeur responsable d'un journal intitulé "G" et le sac l'éman, liste quotidienne des étrangers arrivés à Genève et sur les bords du Léman. S'engage à se conformer à la loi sur la presse.

Ch. Faller

146

d'éditeu s'engage = se conformer = la loi sur la presse  
Impression de Rome

Valentin Guignard

Or  
Ce jour 24 Octobre 1896, s'est présenté à la Chancellerie  
d'Etat, M<sup>r</sup> Hakiki Munnif, sujet Turc, écrivain  
journaliste, domicilié à Paris 20 rue du Mont Blanc  
chez M<sup>me</sup> Terrenod, légal permis d'établissement N<sup>o</sup> 53463,  
lequel s'est déclaré éditeur responsable d'un journal  
politique intitulé « Hakikat » paraissant une fois  
par mois, imprimé chez M<sup>r</sup> Lamy J. lithog. Mont Blanc.

L'éditeu s'engage à se conformer aux lois  
et règlements sur la presse.

Munnif

Beberouhi

TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.841

Ce jour Vingt avril 1898 M. \_\_\_\_\_  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Répu-  
blique et Canton de Genève Monsieur Jean  
Albert Karlen, citoyen genevois  
domicilié B<sup>d</sup> James Tazy N<sup>o</sup> 6. —

lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: Beberouhi (Journal bilingue mensuel)  
illustré

Cet organe imprimé par les soins de Mr Karlen  
(~~Bibliothèque~~ autographe)  
paraîtra, tous les mois. —

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable :

A. Karlen  
\_\_\_\_\_

La Chancellerie :

L'Indispensable

20. Avril 1898

Kurdistan

X

R

Ce jour Six neuf Octobre 1898,  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Répub-  
lique et Canton de Genève M<sup>r</sup> Abdulahman  
Bédirhan, de nationalité Kurde,  
domicilié à Pinchat, Pension Fillion, sous permis de séjour,  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est : Kurdistan.

Cet organe imprimé par Rey et Salamahou

paraîtra deux fois par mois

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable :

Abdulahman Bédirhan

La Chancellerie :

L'Indicateur

Ce jour le 11 Octobre 1898

L'Editeur responsable :

La Chancellerie :

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.841

29

W Violin

Macédoine

X

R ✓

Ce jour longe Janvier 1899.  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Répub-  
lique et Canton de Genève M<sup>r</sup> Georges Dr Haptschegg

domicilié à Genève sous permis de séjour n<sup>o</sup> 37546.  
rue de Rhône 90. chez M<sup>r</sup> Poncey,  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: "Macédoine" en langue bulgare  
en français.

Cet organe imprimé par

paraîtra

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable :

La Chancellerie :

Georges Haptschegg



Dyuret  
organe burs

+

R J

U. Patru

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E 841

36

Ce jour Maboze Jullus. 1899.  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Répu-  
blique et Canton de Genève Monsieur, Elbihsab.  
Achmed.

domicilié à Genève 14 rue de Carouge  
sous permis de séjour  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: Dyuret.

Cet organe imprimé par l'imprimerie Jeune Cinq  
Chemin Fuster Martin 23.  
paraîtra une fois par mois.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable :

La Chancellerie :

x Mid Lat

La Revue  
Hantès  
organe armenien  
langue

X

R

Ce jour Vingt trois Fevrier 1900.  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Répu-  
blique et Canton de Genève M<sup>re</sup> ~~Isakian~~ Yerovants.  
Armenian. (arménien) Palian Edward.  
domicilié rue St-Pierre d'Arve 19.

lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est : La revue (Hantès)

revue scientifique littéraire politique et sociale

Cet organe imprimé par l'Imprimerie Ouvrière,  
rue Tinet de Bock,

paraîtra tous les mois.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable :

E. Palian

La Chancellerie :

Osmanli.

Noury Ahmed  
organ bure.

TDV İSAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.84!

43

Ce jour Sept Avril 1900.

se présente à la Chancellerie d'Etat de la République et Canton de Genève M<sup>e</sup> Noury Ahmed  
sujet bure  
domicilié rue Pignin 2, au 2<sup>e</sup> sous fermis d'Etaliss<sup>u</sup>  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: Osmanli. langue française et  
allemande.

Cet organe imprimé par l'Imprimerie Centrale

paraîtra irrégulièrement.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règlements sur la presse.

L'Editeur responsable :

*Ahmed*

La Chancellerie :

he Tezintia

Ostikbal

de futur  
us

Hayal

le vieux théâtre

~~IR~~

à partir de ce jour M<sup>r</sup> Oscar Albert  
Pierre, domicilié à Genève et domicilié  
sous le nom de M<sup>r</sup> Oscar Albert  
délègue sa responsabilité d'éditeur responsable  
de ce journal

Genève le 24 Avril 1900.  
A. Orcey

La Solidarité

Ce jour Quatorze Avril 1900  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la République et Canton de Genève M<sup>r</sup> Charles Deckert  
commis en pharmacie  
domicilié Genève Place Cornavin 1.  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: Ostikbal (de futur) ainsi que  
son supplément, Hayal (de vieux théâtre).  
Ces organes imprimés par - M<sup>r</sup> Excoffier  
Lithographe -  
paraîtront une fois par mois alternativement avec le suppl<sup>ts</sup>.  
Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.  
L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règlements sur la presse.

L'Editeur responsable :  
*Charles Deckert*

La Chancellerie :

Ce jour Quatre Mai 1900,  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la République et Canton de Genève Monsieur Charles  
Ludwig Imprimerie, citoyen genevois,  
domicilié 40 Grand Rue

L'Editeur responsable :

*A. Fulpius*

La Chancellerie :

TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2 E. 811

47

*Osmanlı*

Le jour Vingt trois Juillet 1900.  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la République et Canton de Genève Monsieur Albert  
Karlen - citoyen genevois.  
domicilié N° James Gazy 6.

*R* lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: *Osmanlı* - langue turque et  
supplément langue française  
Cet organe imprimé par

paraîtra tous les quinze jours.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règlements sur la presse.

L'Editeur responsable :

*A. Karlen*

La Chancellerie :

Intikam  
la Vengeance

~~Non payé~~  
56-57

R

M. Fabri a été élu par le  
Conseil Fédéral en juillet

1901

L'avisant déclaration ci-jointe,  
M. Ali Fabri Leilare remette à  
M. Joseph Dominio, citoyen suisse,  
domicilié 7 rue de Cardugy, la  
gérance comme éditeur responsable,  
du journal, Intikam pendant  
son absence de Genève.  
Genève le 2 août 1901.

J. Deuierre  
a parti de ce jour 17 août 1901  
et retin une signature pour la  
gérance des journaux l'Intikam  
et le Boekman

J. Deuierre  
Istanbul  
la reconnaissance.

Ce jour six Décembre mil neuf cent  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Répu-  
blique et Canton de Genève Monsieur Fahri Bey  
Ali - journaliste  
domicilié 7 rue de Lausanne II.

lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: Intikam, journal de la jeune  
Lomnie.

Cet organe <sup>autographe</sup> imprimé par lui-même.

paraîtra deux fois par semaine.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable :

Ali Fahri

La Chancellerie :

Ce jour Sept Janvier 1901.  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Répu-  
blique et Canton de Genève M<sup>r</sup> Ali Galib  
domicilié 3 rue des Maraichers sous carte

L'Editeur responsable :

La Chancellerie :

*Whirrer*

TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 2E.841

50

*Istirdad*  
(La Revendication)

Ce jour *Arnek Zutter*  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la République de Canton de Genève *M<sup>r</sup> Ali Ahmet*  
*Suleiman*, Turc,  
domicilié *4, Rue St-Liger à Genève*

lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal (dont <sup>en langue turque</sup>  
le titre est: *Istirdad (La Revendication)*)

Cet organe imprimé par *M<sup>r</sup> Weber*, imprimer  
paraîtra tous les dix jours.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.  
L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règlements sur la presse.

L'Editeur responsable :

La Chancellerie :

*Ali Ahmet*

*Or*

*R*

Tokmak

X

voir pages  
50 et 51  
Pr

L'Editeur responsable :

W Viollier

La Chancellerie :

51

TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 3E.841

Ce jour Vingt un Septembre mil neuf cent un.  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Répu-  
blique et Canton de Genève Monsieur Courtelin.  
Victor. citoyen genevois  
domicilié Boulevard de Pully n° 19

lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: Tokmak. ceci en remplacement  
de la Demme Démissionnaire (page 50)  
Cet organe imprimé par ?

paraîtra comme journal Demme.

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable :

Victor Courtelin  
cand. med.

La Chancellerie :



gérance l'homme surtout responsable,  
Du journal, *Intizam* pendant  
son absence de Genève.  
Genève le 2 août 1901.

J. Demiere  
A partir de ce jour 17 août 1901  
je retiens ma signature pour la  
gérance des journaux *Intizam*  
et *Ishtihad*

Ishtihad. J. Demiere  
la revendication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse. 55

L'Editeur responsable :

Ali Fakri

La Chancellerie :

TDV ISAM  
Kütüphanesi Arşivi  
No 26.841

Ce jour Sept Janvier 1901.  
se présente à la Chancellerie d'Etat de la Répub-  
lique et Canton de Genève M<sup>r</sup> Ali Galib.

domicilié 3 rue des Maraichers sous carte  
provisoire N° 19 de 7 Janvier 1901.  
lequel se déclare éditeur responsable d'un Journal dont  
le titre est: *Ishtihad* - (la revendication).

Cet organe imprimé par M<sup>r</sup> Weber, imprimeur

paraîtra tous les 10 jours

Deux exemplaires de chaque numéro seront déposés en  
Chancellerie avant toute publication.

L'éditeur s'engage à se conformer aux lois et règle-  
ments sur la presse.

L'Editeur responsable :

Ali Galib

La Chancellerie :